

Appel d'offres 2010

Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme

La Fondation de France soutient des projets de recherche pluriannuels relatifs à l'autisme.

Subventions

En 2010, la Fondation de France interviendra sur les thèmes suivants :

- évaluation des outils et des méthodes de diagnostic et de classification de l'autisme et de ses variants,
- épidémiologie de ces affections et études cliniques longitudinales portant sur l'évolution à long terme et la morbidité,
- évaluation et intérêt des stratégies de dépistage,
- évaluation de l'efficacité des traitements et des stratégies de prise en charge,
- explorations physiopathologiques, psychopathologiques et développementales de l'autisme,
- organisation de rencontres entre spécialistes des différentes disciplines concernées en France, ou de réseaux de coordination structurés autour de la recherche biologique, clinique ou épidémiologique.

Les projets doivent se référer aux classifications internationales en vigueur (C.I.M.10) et, si nécessaire, à l'utilisation des référentiels recommandés par la Haute Autorité de Santé.

Les demandes doivent impérativement comporter un projet collaboratif associant cliniciens et chercheurs de disciplines différentes :

- pédopsychiatrie, psychiatrie, psychologie,
- pédiatrie, neuropédiatrie,
- sciences cognitives et sciences du langage,
- épidémiologie, sciences humaines et sociales,
- génétique,
- imagerie.

La procédure d'appel d'offres comportera deux phases : une phase de présélection à partir des dossiers d'intention en juin 2010 et une phase d'évaluation des projets définitifs en novembre.

Le montant maximal accordé par projet sera de 100 000 €.

Les demandes de financement doivent être rédigées selon un dossier d'intention à demander à la Fondation de France. Vous pouvez également le télécharger sur le site internet : www.fondationdefrance.org

Fondation de France
Solange Guenez
Comité Autisme et développement
40 avenue Hoche - 75008 PARIS
E-mail : recherche@fdf.org

Date limite de dépôt des dossiers d'intention : **1^{er} avril 2010**

Les décisions concernant les dossiers d'intention seront communiquées par écrit en juin 2010. Les responsables de projets présélectionnés devront adresser leur dossier complet en septembre 2010 et recevront la décision du comité au plus tard en novembre 2010.